|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **DÉLÉGUÉS DES MINISTRES** | Documents CM | **CM(2024)75-final** | 14 mai 2024[[1]](#footnote-1) |

|  |
| --- |
| **133e Session du Comité des Ministres (Strasbourg, 16-17 mai 2024)**  **Rapport sur le suivi de la Déclaration de Reykjavík – « Reykjavík - un an après »** |

**Unis pour l’Ukraine et responsabilité**

1. Le Conseil de l'Europe reste déterminé à soutenir l'Ukraine et son peuple.
2. L’une des principales réalisations du 4e Sommet du Conseil de l’Europe a été la création du Registre des dommages pour l’Ukraine[[2]](#footnote-2), par le biais d’un accord partiel élargi, dont le siège est à La Haye, comme première composante d'un futur mécanisme international complet d'indemnisation, notant que la forme exacte d’un tel mécanisme reste à déterminer mais pourrait comprendre une commission d’indemnisation et un fonds d’indemnisation. Un bureau satellite du Registre a été ouvert à Kyiv en mars 2024. À ce jour, 43 États et l'Union européenne ont adhéré au Registre. La Conférence des participants au Registre a élu son conseil d’administration, qui a déjà tenu deux réunions. Les règles et règlements régissant le fonctionnement du Registre ont été approuvés en tenant compte des « Principes de Riga » convenus lors de la réunion informelle des ministres de la Justice le 11 septembre 2023 à Riga (Lettonie) et la soumission de demandes d'indemnisation par des personnes physiques, des personnes morales et l'État ukrainien contre la Fédération de Russie a été lancée le 2 avril 2024 et plus de deux mille demandes ont déjà été reçues.
3. Le Conseil de l'Europe soutient les efforts internationaux visant à demander des comptesnotamment aux dirigeants politiques et militaires de la Fédération de Russie, en vertu de la responsabilité pénale individuelle, pour tous les crimes relevant du droit international, y compris le crime d’agression, commis dans le contexte de la guerre d’agression contre l’Ukraine. La Secrétaire Générale a été autorisée à préparer tous les documents nécessaires pour contribuer aux consultations au sein du Core Group[[3]](#footnote-3) sur un éventuel projet d'Accord entre le Conseil de l'Europe et le Gouvernement de l'Ukraine relatif à la création d'un Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, y compris son Statut, et sur un éventuel projet d'accord partiel élargi régissant les modalités de soutien d’un tel Tribunal, son financement et d'autres questions administratives.
4. En étroite concertation avec les autorités ukrainiennes, le Plan d’action du Conseil de l’Europe pour l’Ukraine - « Résilience, relance et reconstruction » 2023-2026 - a été adapté avec succès pour soutenir la reconstruction et la relance face à la guerre d’agression et à l’immense destruction du pays. Doté d’un budget de 33,5 millions d’euros, il a permis le lancement au total de 30 projets dans 16 domaines prioritaires, dont les droits des enfants, les personnes déplacées, les rapatriés et les victimes de la guerre, répondant ainsi aux besoins les plus urgents des populations touchées par la guerre. Une aide supplémentaire de 200 millions d'euros de la Banque de développement du Conseil de l'Europe a été affectée aux besoins urgents en matière d'infrastructures sociales et sanitaires et de logement.
5. La *Déclaration sur la situation des enfants d'Ukraine* du Sommet de Reykjavík a abouti à la création d'un Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine en novembre 2023 afin de coordonner les actions concernant les enfants ayant fui l'Ukraine vers les États membres du Conseil de l'Europe. Ce groupe suit les questions liées à l’accueil, à l’enregistrement et à la prise en charge des enfants non accompagnés et séparés de l’Ukraine, y compris les procédures et la coopération transnationales, le soutien psychologique, la prise en charge des traumatismes et la tutelle, ainsi que la réforme du système ukrainien de protection et de prise en charge des enfants pour identifier les lacunes et partager les meilleures pratiques, ce qui permet de mettre au point des outils pragmatiques pour toutes les parties prenantes concernées. Le Comité des Ministres a exhorté la Fédération de Russie à assurer le retour immédiat des enfants qui ont été transférés de force ou illégalement déportés vers son territoire ou vers des zones qu'elle contrôle ou occupe temporairement. Dans ce contexte, il convient de noter que 32 États membres du Conseil de l’Europe ont désormais rejoint la Coalition internationale pour le retour des enfants ukrainiens.

**Unis autour de nos valeurs**

*Système de la Convention européenne des droits de l’homme*

1. Le réengagement indéfectible de la Déclaration de Reykjavík en faveur du système de la Convention s'est traduit par l’octroi d’un financement accru à la Cour européenne des droits de l’homme (la Cour) dans le budget 2024-2025 et par des activités de coopération plus ambitieuses concernant l’exécution des arrêts. Le Comité des Ministres a récemment adopté des outils renforcés pour la surveillance de l’exécution des arrêts. D'autres initiatives sont en cours, notamment le lancement d'un réseau de coordinatrices et coordinateurs nationaux visant à renforcer la capacité d'exécution des arrêts de la Cour. Un dialogue renforcé entre l'Assemblée parlementaire, le Congrès et leurs interlocuteurs respectifs sur les arrêts devrait faciliter le processus de mise en œuvre. Le processus d'adhésion de l'Union européenne à la Convention demeure l'une des principales priorités politiques et il est d'une importance capitale pour la cohérence du système européen de protection des droits de l’homme.

*Démocratie*

1. Afin d’aider les États membres à mettre en œuvre les *Principes de Reykjavík pour la démocratie*, le Comité des Ministres a créé le Comité directeur pour la démocratie. Ce nouveau comité s’emploiera à renforcera la participation effective à la vie démocratique de tous les membres de nos sociétés, notamment par le biais de lignes directrices sur la participation électorale des jeunes, des femmes et des filles et des groupes vulnérables.   
   Il travaillera également à la mise en œuvre des Recommandations [CM/Rec(2023)5](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM/Rec(2023)5" \o "Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur les principes de bonne gouvernance démocratique (adoptée par le Comité des Ministres le 6 septembre 2023, lors de la 1473e réunion des Délégués des Ministres)) sur les principes de bonne gouvernance démocratique et [CM/Rec(2023)6](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM/Rec(2023)6" \o "Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur la démocratie délibérative (adoptée par le Comité des Ministres le 6 septembre 2023, lors de la 1473e réunion des Délégués des Ministres)) sur la démocratie délibérative, adoptées récemment, et continuera à travailler sur la gouvernance à niveaux multiples. En novembre 2023, la 11e édition du Forum mondial de la démocratie (FMD) a abordé des sujets tels que les processus délibératifs, la liberté d'expression, l'éducation et la culture démocratique. La 12e édition du FMD qui se tiendra du 6 au 8 novembre 2024 à Strasbourg aura pour thème « Démocratie et diversité : pouvons-nous dépasser les clivages ? ». Lors d'une conférence internationaleayant pour thème « Argent et démocratie – une relation difficile », organisée avec l’Assemblée parlementaire en décembre 2023, la Commission de Venise a exploré les moyens par lesquels l'influence indue de l'argent sur la prise de décision démocratique peut être révélée, surveillée, contenue, voire empêchée. Par ailleurs, le Groupe d’États contre la Corruption (GRECO) poursuit ses travaux sur la prévention et la lutte contre la corruption auprès des autorités publiques et dans la vie démocratique.

*Peine de mort*

1. Le Conseil de l’Europe est une zone exempte de peine de mort et son abolition à l'échelle mondiale demeure une question d'intérêt collectif et une priorité de l'Organisation. Les Délégués procèdent à des échanges, en particulier avec d’anciens condamnés à mort, et publient des déclarations ad hoc. Des initiatives ont été lancées pour promouvoir l’abolition mondiale de la peine capitale et la lutte contre les discours favorables à la peine de mort en Europe et au-delà, visant notamment les jeunes, par le biais du nouveau programme de coopération multilatérale « La mort n’est pas la justice : abolition de la peine de mort en Europe et ailleurs ».   
   Le Conseil de l’Europe contribuera au prochain Congrès mondial contre la peine de mort en 2026.

*Droits sociaux et justice sociale*

1. L'action du Conseil de l'Europe en matière de droits sociaux joue un rôle crucial pour la stabilité démocratique. La réforme du système de la Charte sociale a créé des bases solides pour renforcer les droits sociaux et pour rendre le contrôle, le dialogue et la coopération plus efficaces. En réponse à la proposition de la Déclaration de Reykjavík d'organiser une conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne, la présidence lituanienne à venir du Comité des Ministres accueillera la conférence à Vilnius les 3 et 4 juillet 2024. Certains États parties à la Charte ont fait part de leur intention d'accepter des engagements supplémentaires au titre de la Charte à cette occasion, par exemple en acceptant de nouvelles dispositions de la Charte, ou en adhérant à la procédure de réclamations collectives.

*Droits de l'enfant et éducation*

1. Le Sommet a donné un nouvel élan aux stratégies du Conseil de l'Europe sur la jeunesse, l'éducation et les droits de l'enfant, qui contribuent à promouvoir les valeurs démocratiques chez les enfants et les jeunes. Lors de sa 26e session, en septembre 2023, la Conférence permanente des ministres de l’Éducation du Conseil de l’Europe a adopté des résolutions réaffirmant le rôle crucial de l’éducation dans la promotion de la démocratie, des droits de l’Homme et de l’État de droit. La nouvelle Stratégie du Conseil de l’Europe pour l’éducation à l’horizon 2030 « Priorité aux apprenants – L’éducation pour les sociétés démocratiques d’aujourd’hui et de demain » vise à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'éducation pour tous les apprenants en tant que citoyens de sociétés démocratiques.

*Culture*

11. À la suite de l'engagement de la Déclaration de Reykjavík en faveur de la diversité et du patrimoine culturels, des politiques axées sur l'importance de la culture pour la démocratie et sur la gestion durable de la culture et du patrimoine culturel, ainsi que sur les effets de l'intelligence artificielle sur ces derniers, sont en cours d'élaboration.

*Société civile*

12. Reconnaissant le rôle essentiel de la société civile dans la promotion de nos valeurs, le Comité des Ministres et ses groupes de rapporteurs entretiennent de fréquents échanges avec leurs représentants. La Feuille de route de la Secrétaire Générale sur l’engagement du Conseil de l’Europe avec la société civile 2024-2027 présente des outils pour améliorer la participation significative et effective de la société civile à tous les aspects des activités intergouvernementales normatives, de suivi et de coopération du Conseil de l’Europe. Un plan de mise en œuvre sera présenté au Comité des Ministres d’ici à la fin 2024. Le Comité directeur pour la démocratie (CDDEM), en tant que comité intergouvernemental compétent pour les Principes de Reykjavík pour la Démocratie, jouera un rôle central dans le renforcement de la coopération du Conseil de l'Europe avec la société civile. Le rôle des institutions nationales des droits de l’Homme (INDH) fait partie de ces initiatives, de même que la protection des défenseurs de ces droits. Une recommandation actualisée sur le statut juridique des organisations non gouvernementales devrait contribuer à promouvoir un espace civique sûr et favorable.

13. La coopération avec des représentants des forces démocratiques et de la société civile bélarusses a lieu par l'intermédiaire du Groupe de contact du Conseil de l'Europe créé en septembre 2022. Ce groupe se réunit régulièrement, offrant un cadre novateur pour la coopération des experts dans des conditions sans précédent, où ces forces ainsi que la société civile peuvent fonctionner en exil dans le contexte des répressions politiques en cours au Bélarus. 15 activités ont été mises en œuvre en 2023 et le Groupe de contact a approuvé un nouveau plan d’activités pour 2024-2025, visant à faire connaître les normes relatives aux droits de l’Homme, à promouvoir l’abolition de la peine de mort et à renforcer le dialogue politique, notamment sur les aspects liés aux prisonniers politiques.

14. La coopération avec la société civile russe a été de plus en plus perturbée par la guerre d'agression permanente de la Russie contre l'Ukraine ainsi que par la poursuite des mesures de répression prises par ce pays contre la société civile, qu’illustrent les représailles de grande ampleur visant les militants indépendants, les défenseurs des droits de l’Homme et les médias russes. Dans ce contexte difficile, des contacts sont maintenus avec les membres de la société civile à l'étranger et en Russie qui respectent les principes et valeurs du Conseil de l'Europe, y compris le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et peuvent coopérer sans mettre en danger leur sécurité personnelle. La coopération récente et en cours comprend des échanges de vues réguliers aux niveaux des Délégués et des groupes de rapporteurs avec des représentants de la société civile, des réunions bilatérales régulières sur l'exécution des arrêts de la Cour afin de faciliter les demandes au titre de l'article 9 des Règles du Comité des Ministres pour la surveillance de l’exécution des arrêts et des termes des règlements amiables, et la participation des jeunes de la Fédération de Russie aux projets du Fonds européen pour la jeunesse, ainsi qu'aux activités organisées dans les centres européens de la jeunesse.

*État de droit*

15. Les droits de l’Homme et la démocratie ne peuvent pas se développer sans un cadre solide en matière d'État de droit. C'est pourquoi la demande d'avis de la Commission de Venise a fortement augmenté ces dernières années (environ 50 par an). Pour relever ce défi, la Commission de Venise a créé un nouveau type d'avis sur les « suites données » et a mené des activités concernant les domaines clés des réformes. La récente augmentation de ses ressources humaines lui permettra de mieux répondre aux besoins des États. Les échanges plus fréquents avec le Comité des Ministres, l’Assemblée parlementaire et le Congrès qui ont eu lieu en 2023 ont contribué à promouvoir les documents et les outils de la Commission de Venise ; ils se poursuivront dans les années à venir. Sa liste des critères de l'État de droit, adoptée en 2016 et utilisée comme référence pour les normes en matière d'État de droit dans les États membres et dans l'Union européenne, fera l’objet d’un examen.

16. Les activités d’autres organes bien établis du Conseil de l’Europe, tels que le Groupe d’États contre la corruption (GRECO), le Comité d’experts sur l’évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), les conseils consultatifs de procureurs européens (CCPE) et de juges européens (CCJE) et la Commission européenne pour l’efficacité de la justice (CEPEJ), contribuent aussi au maintien et au renforcement de l'État de droit. L’élaboration d’un projet d’instrument juridique sur la protection de la profession d’avocat devrait être achevée d’ici à la fin de l'année 2024.

**Unis pour relever les défis actuels et futurs**

*Droits de l’Homme à l’ère du numérique*

17. Le Conseil de l’Europe a maintenu son rôle de premier plan dans l’élaboration de normes à l’ère du numérique pour sauvegarder les droits de l’Homme à la fois en ligne et hors ligne et dans de nombreux contextes. L'intelligence artificielle étant la technologie la plus marquante de notre époque, le parachèvement de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l’homme, la démocratie et l’État de droit, qui se fonde sur les normes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales pertinentes et dont l'application est potentiellement mondiale, est une réalisation majeure de notre Organisation. Le projet de Convention-cadre sera adopté par le Comité des Ministres le 17 mai 2024. D'autres travaux liés à l'IA ont été menés dans le domaine de la justice et sont en cours en ce qui concerne l'égalité et la discrimination, la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles fondées sur les technologies, et les conséquences de l'intelligence artificielle générative sur la liberté d'expression.

*Défis de la migration, de la traite des êtres humains et du trafic de migrants*

18. Face aux défis croissants posés par les migrations et à la nécessité de lutter contre la traite et le trafic de migrants, et en vue d’intensifier les efforts pour favoriser et améliorer la coopération internationale à cet égard, tout en continuant à protéger les victimes de la traite et à respecter les droits de l’homme des migrants et des réfugiés, en tenant en compte les cadres juridiques pertinents, ainsi qu'à soutenir les États en première ligne, dans les cadres existants du Conseil de l'Europe, un rapport évaluant la nécessité et la faisabilité d'un éventuel instrument sur le trafic de migrants d'ici à la fin 2024 est en cours d'élaboration. En ce qui concerne la traite des êtres humains, le mois de mars 2024 a marqué 15 ans de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains par le Groupe d’experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA). Le GRETA a souligné que les crises multiples, les conflits armés, les urgences climatiques et humanitaires et les flux migratoires croissants qui en découlent augmentent les vulnérabilités à la traite des êtres humains et diversifient les risques de traite.

*Protection des journalistes*

19. La promotion de la liberté d’expression et la protection des journalistes demeurent des priorités pour le Conseil de l'Europe. Une campagne quinquennale du Conseil de l’Europe pour la sécurité des journalistes, intitulée « *Journalists matter* », a été lancée en octobre 2023 à Riga (Lettonie) pendant la Présidence lettone du Comité des Ministres. Une recommandation sur la lutte contre l’utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique (poursuites-bâillons) a récemment été adoptée. Le Comité des Ministres continue de tenir régulièrement des échanges avec les représentants de la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes, afin d’examiner les manières de faire face à de nombreux défis.

*Lutte contre la mésinformation et la désinformation*

20. Parmi les réalisations récentes, il convient aussi de citer la Note d’orientation sur la lutte contre la propagation de la mésinformation et de la désinformation en ligne par le biais de la vérification des faits et de la conception de plateformes dans le respect des droits de l’Homme, les Bonnes pratiques pour un financement durable des médias et les Lignes directrices sur la mise en œuvre responsable de systèmes d’intelligence artificielle dans le journalisme.

*Anti-discrimination, diversité et inclusion*

21. L’engagement pris dans la Déclaration de Reykjavík de renforcer l’action en faveur de sociétés inclusives, sans marginalisation ni exclusion, racisme ou intolérance, se reflète dans des recommandations adoptées récemment sur la lutte contre les crimes de haine, sur l’égalité pour les femmes et les filles roms et issues de la communauté des Gens du voyage et sur la participation politique active des jeunes appartenant à des minorités nationales. La protection des personnes appartenant à des minorités nationales a été renforcée par l'allocation de ressources supplémentaires aux mécanismes de suivi pertinents. Un nouveau comité d’experts sur l’orientation sexuelle, l’identité de genre, l’expression de genre et les caractéristiques sexuelles a été créé et a commencé à travailler sur une recommandation relative à l’égalité des droits des personnes intersexes. Un autre outil a été adopté concernant le programme de renforcement des capacités sur l’intégration des migrants, qui a pour objet de faciliter la mise en œuvre de la Recommandation [CM/Rec(2022)10](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?Reference=CM/Rec(2022)10" \o "Recommandation du Comité des Ministres aux États membres sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l’intégration interculturelle (adoptée par le Comité des Ministres le 6 avril 2022, lors de la 1431e réunion des Délégués des Ministres)) sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l’intégration interculturelle. Les conclusions et recommandations des organes de suivi spécialisés, à savoir la Commission européenne contre le racisme et l’intolérance (ECRI), le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et le Comité d’experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires s'appuient sur les travaux accomplis dans ces domaines. Un échange de vues sur l’antisémitisme et d’autres formes d’intolérance et de haine basées sur la religion a été organisé le 6 décembre 2023 au niveau intergouvernemental. Une réunion de coordination sur la lutte contre la haine et la discrimination envers les musulmans, organisée conjointement par le Conseil de l’Europe et la Commission européenne, s’est tenue le 14-15 mars 2024. Les Recommandations de politique générale n°5 [sur la prévention et la lutte contre le racisme et la discrimination envers les musulmans](https://www.coe.int/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/recommendation-no.5), et n°9 sur la prévention et la lutte contre l'antisémitisme, révisées par l'ECRI, sont des outils précieux pour lutter contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions.

*Égalité de genre et Convention d’Istanbul*

22. En juin 2023, le Comité des ministres a adopté des Lignes directrices sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et dans les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes. Un événement sur ces lignes directrices a été organisé en marge de la Commission de la condition de la femme des Nations unies à New York en mars 2024 sous la Présidence du Liechtenstein du Comité des Ministres. La nouvelle Stratégie pour l'égalité de genre pour les années 2024-2029, qui s'appuie sur les stratégies précédentes, adopte une approche intersectionnelle et intègre le rôle des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre. Une campagne de sensibilisation visant à détourner la rhétorique antigenre et à créer un nouveau discours sera élaborée. La récente adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul, ainsi que la ratification de celle-ci par la Lettonie, représentent une étape importante dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Le [Programme du Conseil de l’Europe de formation aux droits de l’homme pour les professionnels du droit (HELP)](https://www.coe.int/en/web/help) a contribué à la réussite de l'accès à l'information et au partage des connaissances dans ce domaine.

**Unis dans notre vision du Conseil de l’Europe - L'Europe que nous voulons**

*Le Conseil de l’Europe et l’environnement*

23. La Déclaration de Reykjavík est un engagement visant à faire d'un environnement propre, sain et durable pour les générations actuelles et futures une priorité visible pour l'Organisation, et les travaux se sont accélérés dans cette direction. La Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l’Europe a traduit sa vision à l’horizon 2030 en un Plan stratégique concret visant à mettre un terme au déclin de la biodiversité, à rétablir la vie sauvage et les habitats, à améliorer la vie des populations et à contribuer à la santé de la planète. Les activités au titre de la Convention du Conseil de l’Europe sur le paysage ont pu reprendre au début de 2024. Une étude sur la nécessité et la faisabilité d’adopter un ou plusieurs nouveaux instruments traitant des droits de l’Homme et de l’environnement devrait être transmise au Comité des Ministres en 2024. Les travaux d’élaboration d’une nouvelle Convention du Conseil de l’Europe sur la protection de l’environnement par le droit pénal progressent et devraient être achevés avant la fin de l'année 2024. Un projet régional pilote de 24 mois intitulé « Droits de l’homme et environnement durable en Europe du Sud-Est » a démarré en mars 2024. La Secrétaire Générale a mis en place une nouvelle direction des droits sociaux, de la santé et de l'environnement et un nouveau service du Conseil de l'Europe, « Processus de Reykjavík et environnement », a été créé, de même qu'une task force transversale sur l'environnement. Ce dernier a préparé des éléments pour une Stratégie du Conseil de l'Europe sur l'environnement, accompagnée d’un plan d'action, qui pourrait être élaborée par un groupe intergouvernemental multidisciplinaire sur l'environnement.

*Participation des jeunes*

24. L'importance de la participation des jeunes aux processus décisionnels a été soulignée dans la Déclaration de Reykjavík. En octobre 2023, le Conseil mixte sur la jeunesse a adopté les éléments d’un cadre de référence pour une « perspective de la jeunesse » dans les délibérations intergouvernementales et autres de l’Organisation, fournissant à la fois une vision politique pour l’ensemble de l’Organisation et de ses États membres et des orientations de fond pour tous les secteurs et organes de l’Organisation sur la manière de faire avancer cette perspective. Des travaux préparatoires sont en cours pour arrêter la version définitive du cadre de référence en vue de son adoption par la Conférence des ministres responsables de la jeunesse, qui sera organisée par Malte pendant sa présidence du Comité des Ministres l’année prochaine. Des travaux sont aussi en cours pour moderniser simultanément la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale.   
Du 14 au 16 mai 2024, dans le cadre des célébrations du 75e anniversaire du Conseil de l'Europe et sous la présidence du Liechtenstein, sera organisé l'événement de jeunesse « Confiance en l'avenir », qui vise à renouveler et à renforcer la relation étroite entre la mission du Conseil de l'Europe et les jeunes.

25. Le Conseil de l’Europe s’est engagé à promouvoir et à favoriser la participation des jeunes, non seulement en Europe mais aussi au-delà, moyennant une série de programmes, de manifestations et d’initiatives, comme le montrent en particulier le Forum mondial de la démocratie et les nombreuses activités du Centre Nord-Sud qui donnent la priorité à l’autonomisation des jeunes et qui sont encore renforcées par sa nouvelles stratégie   
2024-2027.

*Programme, budget, et réforme*

26. Le 75e anniversaire du Conseil de l'Europe, célébré cette année, réaffirme que nous restons « unis autour de nos valeurs ». L'augmentation du budget pour 2024-2025 reflète le programme tourné vers l’avenir de l'Organisation et l'orientation donnée par le Sommet. La mise en œuvre de la Déclaration de Reykjavík a été intégrée dans le mandat de tous les comités directeurs du Conseil de l'Europe, qui ont été chargés d'en tenir dûment compte dans leurs activités et de soumettre des propositions pour sa mise en œuvre. Les Délégués se félicitent de l’engagement de la Secrétaire Générale à poursuivre le processus de réforme pour parvenir à plus d'efficience et d'efficacité et invitent cette dernière à rechercher davantage d’efficience budgétaire afin de pouvoir réinvestir dans des secteurs prioritaires. Les programmes et activités de coopération continuent d’aider les États membres à honorer leurs engagements et cette dimension est renforcée par la poursuite de la décentralisation et l’ajustement du financement sur le budget ordinaire. La future Stratégie des ressources humaines 2024-2027 inclura une forte composante de mobilité, notamment vers et depuis les bureaux extérieurs.

*Transparence*

27. Rappelant l'objectif de la Déclaration de Reykjavík de parvenir à une plus grande transparence au sein du Conseil de l'Europe, des travaux sont en cours en vue d’évaluer les possibilités d'améliorer la transparence des activités du Comité des Ministres et de l’ensemble de ses documents. D'autres mesures seront prises dans le courant de l’année 2024 pour accroître la transparence du Comité des Ministres, également en vue d'un engagement significatif avec la société civile.

*La dimension extérieure du Conseil de l’Europe*

28. La Déclaration de Reykjavík a donné un nouvel élan à la dimension extérieure du Conseil de l'Europe, en particulier au dialogue politique et à la coopération avec l'Union européenne, l’Organisation des Nations Unies et l'OSCE. La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne s'est considérablement accrue, reflétant l'importance du partenariat stratégique entre les deux organisations. La poursuite de la coopération dans le cadre des programmes conjointsUE-CdE constitue l'un des piliers du partenariat stratégique. Compte tenu de la récente évolution du processus d'élargissement de l'Union européenne le Conseil de l'Europe reste déterminéà apporter son plein concours pour améliorer le niveau de préparation des pays candidats.

29. Le dialogue avec les États observateurs, qui partagent avec le Conseil de l'Europe un ensemble de valeurs fondamentales et de principes communs, a également été renforcé. Leur participation active et leur investissement dans de nombreuses activités font écho mondialement aux principaux instruments du Conseil de l'Europe. En outre, l’Organisation a intensifié ses actions de communication en direction des États non européens et d’autres organisations internationales, notamment par la mise en œuvre de la nouvelle stratégie du Centre Nord-Sud. Ces actions axées sur le soutien à l'Ukraine, en particulier le Registre, et la promotion des instruments ouverts pertinents suscité un intérêt accru des États non européens pour les travaux de l'Organisation et un nombre croissant d'adhésions à ses conventions et à ses accords partiels élargis.

1. La Türkiye se réserve le droit d'interpréter le rapport adopté lors de la 133e Session du Comité des Ministres conformément à sa législation nationale et aux accords internationaux auxquels elle est partie. La position de la Türkiye sur ce rapport doit être comprise conformément à ses réserves à l'égard de la Déclaration de Reykjavík et ne doit pas être interprétée comme assumant des engagements à l'égard d’accords et/ou de mécanismes internationaux auxquels elle n'est pas partie. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le soutien de la Hongrie à ce rapport doit être compris conjointement avec sa réserve nationale à la Déclaration de Reykjavík et à la lumière du fait que la Hongrie ne participe pas au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en tant qu'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe. [↑](#footnote-ref-2)
3. Le soutien de la Hongrie à ce rapport doit être compris conjointement avec le point de vue de la Hongrie selon lequel les auteurs des crimes internationaux les plus graves doivent être tenus pour responsables d'une manière conforme au droit international, les discussions au sein du Conseil de l'Europe doivent être transparentes (d'autant plus que certains États membres, dont la Hongrie, ne participent pas aux travaux du Core Group) et que toute implication du Conseil de l'Europe au-delà de son mandat actuel dans le processus conduisant à la création éventuelle d'un Tribunal spécial doit être fondée sur une décision unanime. [↑](#footnote-ref-3)